

**CONTRAT DE LOCATION 2019
SALLE DES FÊTES DE LAUZERVILLE
WEEK-END**

Le contrat de location est conclu entre :

La commune de LAUZERVILLE, représentée par M. Bruno MOGICATO, Maire,

Et

Mme/M.

Demeurant à

Téléphone :

Nommé le locataire.

La commune de LAUZERVILLE met à la disposition de Mme/M.

La salle des fêtes : du à h.....

Au à h.....

Engagements des parties :

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes pris par délibération le 12/12/2017 et s'engage à respecter et à faire respecter les clauses qui y sont incluses. Il atteste également qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile en qualité d'utilisateur de la salle communale.

Les documents à fournir sont les suivants : (*Chèques à établir à l'ordre du Trésor Public*)

	Tarif Lauzervillois (210€)	Tarif extérieurs, associations (910€)
<input type="checkbox"/> Acompte à la réservation	63€	273€
Acompte versé le		
<input type="checkbox"/> Solde	147€	637€
Solde versé le		

Cautions : Dégradation : 1 500€ Propreté : 150€

Assurance : Attestation d'assurance responsabilité civile

Le locataire prendra les **clefs auprès du secrétariat de Mairie le vendredi après-midi à 14h30** et descendra à la salle pour l'état des lieux d'entrée. Il les rendra le lundi matin à 8 heures lors de l'état des lieux de sortie.

Mme/M. reconnaît, après visite de l'état de la dite salle, du matériel et du mobilier (extincteur en particulier) s'engage à le laisser dans un état identique.

Le signataire du présent contrat sera tenu pour responsable pécuniaire des dégradations commises au-delà de la caution si nécessaire ou du manquement au règlement énuméré ci-dessus.

L'attestation d'assurance responsabilité civile est jointe au présent contrat.

Fait à LAUZERVILLE en double exemplaire, le

Le locataire,

Le Maire,
B. MOGICATO

NB : tarifs en vigueur au jour de la signature du contrat, révisables au jour de la location